

librairie



L'ONU a 50 ans

ant-propos

Les bombes sur Hiroshima et Nagasaki: c'était il y a 50 ans. Aujourd'hui, on se remémore ces événements avec quelque gêne. Il y a 50 ans également, on aboutissait à la conclusion qu'il fallait construire le monde sur de nouvelles bases. La création de l'Organisation des Nations unies fut un signe d'espoir, mais aujourd'hui la guerre en ex-Yougoslavie suscite bien des questions sur son efficacité. Il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. Il convient plutôt de souligner le sens de l'action des Nations unies, et du soutien que leur apporte l'Union européenne (pp. 1-2).

C'est à Mostar qu'on peut percevoir des signes modestes mais sans doute révélateurs de l'action européenne en ex-Yougoslavie. Toutefois, de nombreuses questions surgissent (p. 2-3).

Entre-temps, la Commission européenne veut informer les citoyens sur la politique européenne, afin qu'ils se sentent mieux concernés (pp. 4-5). Où en est-on, par exemple, à propos de la monnaie unique? Un récent rapport fait le point (pp. 6-7), tandis qu'un plan d'action fixe des objectifs en matière de politique des transports à l'horizon 2000 (p. 8).

Et qu'adviendra-t-il de notre bon chocolat? Sa qualité risque-t-elle être sacrifiée sur l'autel des bénéfices à tout prix? C'est ce que semblent vouloir ceux qui s'efforcent de démontrer que l'Europe s'immisce dans trop de domaines (p. 9).

Après trente ans d'efforts pour diminuer le nombre de maladies professionnelles et d'accidents de travail au sein de l'Union européenne, le bilan semble positif. Mais la Commission estime qu'on peut faire mieux, et propose un nouveau programme (p. 14).

De son côté, la commissaire Edith Cresson appelle à une meilleure coordination en matière de recherche scientifique au sein de l'Union européenne, et définit six thèmes prioritaires (p. 10).



P. Herve © Isopress

“Nous, peuples des Nations unies”

L'ONU fête son 50ème anniversaire. Un jubilé marqué par la tragédie de l'ex-Yougoslavie (photo: le Secrétaire-général Boutros Boutros-Ghali à Sarajevo), mais qui rappelle d'abord les contributions de l'Organisation au progrès de l'humanité.

“Nous peuples des Nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances...” Ainsi débute la Charte des Nations unies. Elle souligne tout à la fois les idéaux qui ont marqué la naissance de l'ONU, lors de la conférence de San Francisco en 1945, et les formidables défis auxquels l'Organisation est aujourd'hui confrontée.

Le 50e anniversaire est, certes, terni par la tragédie de l'ex-Yougoslavie. Mais juger l'ONU sur la seule base de l'efficacité immédiate peut nourrir des désillusions. Elle n'est ni un super-gendarme, ni un gouvernement mondial, mais d'abord et avant tout une association d'Etats. Et son premier atout, c'est d'être un lieu de parole, selon des procédures acceptées par tous, et de permettre à prati-

quement tous les Etats de la planète, petits et grands, de pratiquer une sorte de diplomatie permanente. La Société des Nations, qui a précédé l'ONU, n'avait jamais réussi à être aussi “rassembleuse”: les Etats-Unis n'en ont jamais fait partie et l'URSS en a été exclue. En outre, il faut rappeler les contributions majeures des Nations unies à la décolonisation, au développement et à l'aide humanitaire, au maintien de la paix en coopération avec les organisations régionales, à la promotion des droits de l'homme, à la codification du droit international, sans oublier les récents succès engrangés au Cambodge, au Mozambique, en Angola ou en Haïti. Quant à la Bosnie: à quoi ressemblerait aujourd'hui ce pays s'il n'y avait eu des milliers de Casques bleus pour, tant bien que mal, rassurer la population, et lui acheminer de l'aide humanitaire?



J.F. van den Broeck
Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne





L'Europe à l'ONU

L'Union européenne soutient activement l'action des Nations unies. La part cumulée de ses 15 Etats membres constitue d'ailleurs la contribution la plus importante au budget de l'ONU. En outre, l'Union représente le premier contributeur à plusieurs programmes et agences des Nations unies, notamment le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) et le PAM (Programme alimentaire mondial). Il n'empêche que l'ONU, née sur les cendres de la deuxième guerre mondiale, et qui n'a jamais été autant sollicitée que durant cette décennie, nécessite d'urgentes réformes. Lors de la session spéciale de l'Assemblée générale, du 22 au 24 octobre prochain à New-York, l'Union européenne dira son souhait d'une adaptation des missions et des moyens des Nations unies en matière de maintien de la paix, "domaine dans lequel l'ONU exerce un rôle irremplaçable, puisqu'elle seule peut décider du recours à la force".

Si, aujourd'hui, l'Union est représentée dans la plupart des organes et institutions du système des Nations unies, ce n'est toutefois pas sous cette dénomination, mais sous celle de "Communauté européenne". En effet, le statut juridique dont bénéficie la Communauté européenne aux Nations unies n'a pas (encore) été transféré à l'Union européenne. Cependant, celle-ci est souvent citée dans les nombreuses déclarations prononcées en son nom, d'où la coexistence de deux entités Union européenne/Communauté européenne... ce qui cause parfois quelques problèmes de "visibilité" aux yeux des pays tiers.

Statut d'observateur

A l'ONU, la Communauté européenne dispose principalement d'un statut d'observateur. Deux exceptions majeures: la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le Gatt/OMC (Organisation mondiale du commerce), dont



L'Europe des police

S'il est un lieu où Nations unies et Union européenne nourrissent des contacts étroits, c'est bien en ex-Yougoslavie. Mais leurs tentatives de médiation continuent de se heurter au mur des haines nationalistes. Y compris à Mostar, où l'Europe tente vaille que vaille de faire passer la paix.

Depuis le temps anciens, Serbes, Musulmans et Croates vivaient en parfaite coexistence avec d'autres peuples et nationalités. "Mostar, c'est la ville de Yougoslavie qui compte le plus de mariages mixtes", raconte un guide de cette ville-martyre. En 1992, les Serbes pilonnaient cette ville de 120.000 habitants. Puis de 1993 à mars 1994, les Croates de la partie ouest de la ville et les Bosniaques (les musulmans) de l'est prenaient le relais. Ce fut le carnage. A bout de souffle, les deux belligérants décidaient de faire la paix après avoir anéanti leur propre ville. Le 16 mars 1994, les accords de Washington établissaient le principe d'une fédération regroupant les communautés bosniaque et croate sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine et confiaient l'administration de la ville de Mostar pour deux ans à l'Union européenne.

C'est ainsi qu'en juillet 94, l'Europe débarquait à Mostar avec un budget colossal (156 millions de DM pour la seule année 1995) dans le but de restaurer la confiance, de réunifier une ville déchirée et de remettre sur pied la police locale. Hans Koschnik, l'ancien maire de Brême, devenait l'administrateur de la ville.

Face la plus visible de l'administration européenne: les 150 policiers venus des pays qui composent l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Leur rôle? Conseiller l'administrateur dans tous les aspects qui concernent l'ordre public dans la ville ainsi que superviser le travail de la police locale en matière d'enquête et de contrôle des personnes et des biens. Ils surveillent aussi le contrôle par les polices locales de la zone démilitarisée. Leur tâche principale est sans doute de mettre sur pied

la Communauté est devenue membre de plein droit en raison des compétences propres qu'elle exerce dans ces domaines. Par ailleurs, lors de sa participation aux grandes conférences des Nations unies en matière de développement – Sommet de la Terre, Sommet social, de même qu'à la prochaine Conférence de Pékin sur les femmes – la Communauté européenne a reçu un statut de "plein participant", sans droit de vote.

Qui négocie ou prend la parole au nom de l'Europe? Deux possibilités: soit la Présidence du Conseil de l'Union européenne, autrement dit l'Etat membre qui exerce cette fonction par rotation semestrielle. C'est le cas, par exemple, pour les matières relevant de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), la Commission européenne étant associée. Soit, deuxième cas de figure, par la Commission européenne elle-même. C'est le cas pour les domaines de compétence com-

munautaire, comme le Gatt ou la prochaine conférence de Pékin.

"Pas mûrs"

Dans sa déclaration à l'occasion du 50e anniversaire de l'ONU, l'Europe soulignera également la nécessité d'une représentation "équitable" au Conseil de sécurité et à l'ouverture du "club" des cinq membres permanents (1) à d'autres Etats. Un siège pour la Communauté au Conseil de sécurité? *"Nous ne sommes pas encore mûrs ni institutionnellement ni politiquement"*, répond-on à la Commission. Certains Etats membres se montrent en effet réticents à accepter une évolution du statut de la Communauté dans ces enceintes: ils craignent que la Communauté ne porte ombrage à leur rôle sur la scène internationale. De même, certains pays tiers préfèrent négocier individuellement avec chaque Etat membre, dans l'espoir de trouver auprès de chacun d'eux une meilleure écoute...

(1) Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Russie.

e construit à Mostar

une force de police unifiée à Mostar, regroupant des policiers croates et des policiers bosniaques. Mais là, c'est encore l'impasse. Croates et Bosniaques ne semblent pas désireux de coopérer, *"ou pas encore"*, lâchent les optimistes. En réalité, à l'instar du bataillon espagnol de la Forpronu présent autour de Mostar, les policiers européens n'ont strictement aucun pouvoir exécutif. Ainsi, le bataillon a le droit d'arrêter les véhicules, mais pas de regarder à l'intérieur! Empêcher les armes d'entrer dans la ville dépend exclusivement du bon vouloir des policiers croates d'une part, et bosniaques de l'autre. Les caches d'armes existent partout et la démilitarisation, selon les avis mêmes de la population, n'est même pas souhaitée. Réflexion souvent entendue à Mostar à l'attention des fonctionnaires européens: *"Gardez vos avis, on n'a besoin que de votre argent!"*.

Racket et banditisme

Comment les policiers européens vivent-ils la situation sur le terrain? Pendant six mois, Florent Allard, un jeune brigadier luxembourgeois de Dudelange, a sillonné les rues de Mostar. *"Au début, c'était dur, je me serais cru à Berlin en 1945. Je ne voyais pas le sens de ma mission. Plus tard, j'ai compris que nous*

apportions une petite contribution à un lent processus de paix."

En zone musulmane, les policiers européens sont plutôt bien accueillis, parce que la population a tout perdu et crie à l'aide. Mais en zone croate, la situation est un peu différente. *"Parfois, raconte Florent, je m'entendais crier sur un ton menaçant: "too young to die..."*. En réalité, et Hans Koschnik le reconnaît, la mafia règne en maître dans la zone ouest. Nombre de voitures volées se retrouvent en Bosnie, et à Mostar en particulier. Une Mercedes de luxe quasi neuve coûte moins de 90.000 FB. On en voit énormément. *"Et, explique Florent, si avec les policiers croates, nous avions la tâche de contrôler l'origine d'un véhicule, il était fréquent qu'ils nous disent qu'un tel est incontrôlable parce que son chauffeur appartient à telle ou telle bande. Souvent la nuit, les policiers européens sont appelés suite à une explosion dans un magasin. Il ne s'agissait jamais d'obus serbes mais bien d'opération de racket!"* D'où le dilemme des policiers européens: comment construire la paix contre la volonté des belligérants et des profiteurs de guerre?

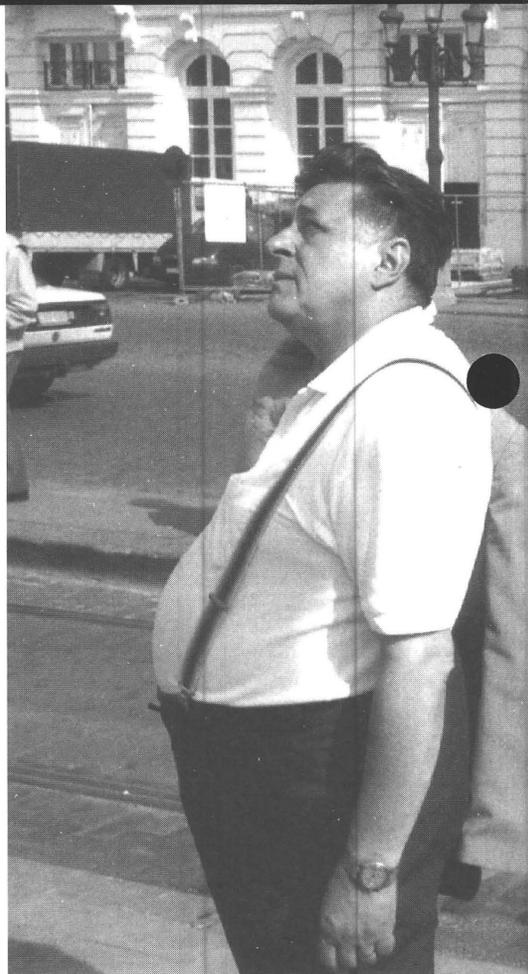
V.D.

LA FAMILLE EN VOIE DE DISPARITION?

La majorité des Européens vivent encore en famille, mais il s'agit de plus en plus de familles "nouveau modèle". Selon une enquête menée par l'Office statistique européen (Eurostat) dans 19 pays de l'Europe occidentale et qui porte sur les années 1990/1991, 86% des Européens vivent en famille et seulement 10% vivent seuls. Mais, parmi ceux qui vivent en famille, 34,1% forment des couples sans enfants et 11,4% des familles monoparentales. Les couples avec enfants représentent à peine plus de la moitié des familles (54,5%) et la famille au sens "traditionnel" compte de moins en moins de membres. Cette enquête a également confirmé d'importants changements dans la structure même des familles, notamment l'augmentation du nombre de familles sans enfants et de familles monoparentales, c'est-à-dire les familles où la mère ou le père élève seul ses enfants. L'Irlande arrive en tête des familles monoparentales (15% des familles), suivie par la Belgique (14%). La Belgique a la proportion la plus élevée de familles monoparentales "masculines", c'est-à-dire où les enfants sont élevés par leur père (3%). Le nombre de couples sans enfants (34,2% des familles) atteint des proportions très élevées dans les pays nordiques. Il y a

L'Europe, pays de connaissance ?

Pour le grand public, l'image de l'Europe est trop souvent floue, si pas franchement négative. Pour corriger cette vision tronquée, la Commission prend des initiatives. Son président, Jacques Santer, veut que l'avenir communautaire soit l'affaire de tous les citoyens.



- ◦ ◦ également les personnes qui vivent seules: 10,4% des ménages sont constitués d'une seule personne, pour 3,8% il s'agit d'un homme, pour 6,6% d'une femme.

PROTÉGER LES ZONES HUMIDES

Mme Ritt Bjerregaard, commissaire européen responsable de la politique de l'environnement, tire la sonnette d'alarme: si l'on veut sauvegarder les zones humides de l'Union européenne, il faut prendre immédiatement des mesures de protection. Plus de la moitié de ces zones ont en effet disparu récemment, victimes de l'urbanisation à outrance, d'une exploitation agricole inconsidérée ou d'agressions environnementales, comme le rejet des déchets. Or les lagunes, marécages, deltas, plaines alluviales et autres zones humides jouent un rôle très important sur le plan environnemental. Il faut que les Quinze s'entendent sur une meilleure gestion de ces zones, estime la Commission, si l'on veut les sau-

Il fut un temps où les Européens qui voyageaient aux Etats-Unis trouvaient dans les banques des brochures qui recommandaient d'investir dans la Communauté européenne. C'était dans les années soixante, alors que peu d'Européens connaissaient l'existence d'une "Communauté". Aujourd'hui, l'Union européenne est devenue une référence importante dans le monde. Or, de nombreux ressortissants de l'Union sont à peine conscients du poids de celle-ci, hormis les personnes directement concernées par les décisions européennes.

Il y a quarante ans, grâce à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'industrie lourde est une des premières à comprendre le sens de "communauté". Dix ans plus tard, c'est au tour des paysans de découvrir l'Europe, alors que se regroupent progressivement les marchés agricoles des six pays membres. Les quotas laitiers, les règlements céréaliers, les dispositions relatives au vin, aux fruits et légumes entraînent alors des répercussions sur le marché, sur le commerce et sur le panier de la ménagère. Non que chacun s'en félicite. Les producteurs et les commerçants doivent innover dans certains domaines, ce qui pose toujours problème. Il y a des pleurs et des grincements de dents. Lorsque les premiers paysans en colère marchent sur Bruxelles, la Commission européenne ne s'en emeut pas particulièrement, pas même lorsque ces paysans et leur vache perturbent une réunion ministérielle. N'y a-t-

il pas là comme une reconnaissance de l'autorité nouvelle? La CEE ne semble plus être un pouvoir flou et lointain...

Vélos et lavabos

Quelle est, aujourd'hui, l'ampleur de cette administration? Il suffit de pénétrer dans le hall d'entrée d'un des bâtiments bruxellois où se retrouvent des experts de tous les coins de l'Europe. Des panneaux renvoient aux salles où se réunissent ici des fabricants de lavabos ou des agents d'assurances, là des producteurs de sucre ou des fabricants de vélos, ailleurs des experts en cartes de crédit ou de l'enseignement. Cela n'arrête pas: l'Union européenne nous concerne tous, c'est certain. "Je n'imaginai pas que l'Union européenne s'occupait autant de ma vie quotidienne", dit un lecteur imaginaire dans le "Guide du consommateur européen" édité par la Commission européenne (1).

Or, la méconnaissance des activités de l'Union et les malentendus qui en résultent donne des soucis à la Commission. Comment infirmer les accusations de bureaucratie envahissante, incontrôlée et macrocéphale? Comment faire comprendre que la construction d'une Europe de la libre circulation implique une harmonisation et des compromis, des évolutions et de nouvelles approches? D'où une certaine méfiance, dans la population, quant aux objectifs réels... En d'autres termes: la Communauté souffre d'un problème de relations publiques.



Thema © J. Tomassini

Dans la "peau" des citoyens

Jacques Santer, président de la Commission européenne, a évoqué sans détour ce problème dans son discours au Parlement européen début de cette année: "Je suis conscient, a-t-il dit, du scepticisme de nombre de nos concitoyens face à une Europe dans laquelle ils ne se reconnaissent pas toujours. L'avenir communautaire ne peut plus être exclusivement une affaire d'initiés". Le président n'a laissé planer aucun doute sur la responsabilité que portent les Etats membres dans l'image de l'Union européenne auprès du public: "J'ai l'impression que nos administrations devraient se mettre davantage dans la "peau" des citoyens", a-t-il déclaré, ajoutant: "L'Union a des devoirs particuliers vis-à-vis de ses citoyens".

On ne s'en est pas tenu aux belles paroles. Le principe de transparence, dit en substance le programme de la Commission européenne pour 1995, est mis en oeuvre par des opérations de communication qui permettent d'informer les citoyens et d'établir, ensuite, un dialogue entre ceux-ci et l'institution.

Téléphone vert

Cette idée n'est pas restée lettre morte, comme le prouvent les conversations animées que le Bureau en Belgique (qui édite le bulletin que vous tenez en mains) a engagé avec quiconque souhaitait l'appeler du 2 au 12 mai dernier dans le cadre d'un "Téléphone vert". La plupart des demandes de renseignements portaient sur la possibilité d'aller travailler dans un autre pays. "Quelles y sont

les exigences en matière professionnelle?" "Mon diplôme est-il reconnu là-bas?" "Après avoir travaillé à l'étranger: quels sont mes droits en matière de pension?"

Dès l'école

Mais remédier aux lacunes en matière d'information sur l'Europe commence dès l'école. Aussi, le Bureau vient de réaliser une brochure sur l'Europe (disponible début octobre) destinée aux enfants de douze ans, et chaque école pourra s'en procurer gratuitement pour les élèves de 6^{ème} primaire. De même, des dossiers seront mis gratuitement à disposition des professeurs du secondaire. En outre, deux cent cinquante bibliothèques belges reçoivent régulièrement des documents sur l'Europe, et une journée d'information sur ce sujet a récemment accueilli cent bibliothécaires à Anvers. Une prochaine journée d'information est prévue le 5 octobre prochain à Han-sur-Lesse. Expositions itinérantes, livres, brochures, Eurinfo; autant de moyens pour que l'Europe devienne, aux yeux des citoyens, pays de connaissance.

S.C.

(1) Guide du consommateur européen dans le marché unique, 231 p. Disponible gratuitement au Bureau en Belgique de la C.E. tél.: 02/295 38 44.

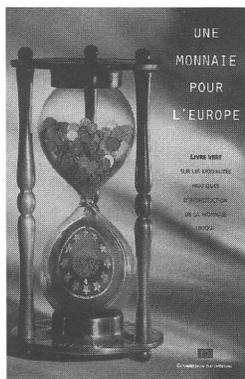
o o o vegarder. Il faut, par exemple, coordonner la gestion de l'eau entre les différents secteurs intéressés, comme l'agriculture, la pêche et le tourisme et que les Quinze s'accordent sur la gestion des grandes rivières qui traversent plusieurs pays. Pour sa part, la Commission s'engage à intégrer la protection des zones humides dans toutes ses politiques qui ont un effet direct sur ces zones.

PROGRESSION DU GRAND ÉCRAN "COMME AU CINÉMA"

Modestement, peut-être, mais sûrement: la télévision grand format à l'écran 16 x 9 pénètre dans les foyers européens. En 1992, on a vendu seulement 15.000 téléviseurs à écran 16 x 9 - le format du cinéma; en 1994, on est passé à 150.000 appareils vendus dans l'Union européenne et on prévoit encore un doublement de ce chiffre pour cette année. Pour l'instant, c'est surtout en Allemagne et en France qu'il existe une quantité suffisante de programmes télévisés en o o o

Cap sur la monnaie unique

Au Conseil européen de Cannes, en juin, les Quinze ont renouvelé leur "ferme détermination à préparer le passage à la monnaie unique au plus tard au 1er janvier 1999". Ils ont d'autre part accueilli favorablement le Livre vert proposé par la Commission le 31 mai dernier, et dont nous vous présentons les points marquants.



Qu'est-ce que la monnaie unique apportera aux citoyens d'Europe?

- ♦ Tout d'abord, un **marché unique plus efficace**. Pour que le marché unique fonctionne harmonieusement, le commerce et les investissements ne doivent pas être perturbés par des ajustements des taux de change;
- ♦ la **stimulation de la croissance et de l'emploi**. La monnaie unique reposera sur des fondations économiques saines. En outre, l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne, conjugué à l'intégration accrue des marchés financiers, devrait se traduire par une amélioration des conditions d'emprunt;
- ♦ la **disparition des frais de conversion entre les monnaies**. Très utile, lorsqu'on sait qu'une personne qui visiterait chacun des Etats membres de l'Union en changeant à chaque

fois son argent dans la monnaie nationale, reviendrait chez elle avec moins de la moitié de la somme initiale, et cela sans avoir rien acheté;

- ♦ une **plus grande stabilité internationale**.

L'Union européenne est la première puissance commerciale au monde. Sa monnaie deviendra naturellement l'une des principales monnaies d'échange et de réserve, au même titre que le dollar ou le yen;

- ♦ une **souveraineté monétaire accrue**. Les capitaux circulant librement entre des économies interdépendantes, la conduite d'une politique monétaire nationale autonome ne constitue pas une option réaliste. En menant conjointement une politique monétaire unique, les banques centrales européennes exerceront une responsabilité partagée, mais réelle, sur l'une des monnaies les plus stables et les plus fortes du monde.

Quel est le scénario proposé?

L'élément central du Livre vert est un **scénario de référence en trois étapes**:

- ♦ **étape A**: le Conseil européen décide de lancer la monnaie unique et désigne les pays qui prendront part à ce processus.
- ♦ **étape B**: 12 mois au plus tard après l'étape A, démarrage effectif de l'union économique et monétaire, avec la fixation irrévocable des parités. Opérations financières en ECU, politique monétaire unique, émission de nouveaux emprunts publics...
- ♦ **étape C**: 3 ans au plus tard après l'étape B, achèvement de la phase de transition avec l'introduction rapide (en quelques semaines tout au plus) des nouveaux billets et des nouvelles pièces, et le "basculement" général des moyens de paiement.

Le véritable démarrage de l'Union monétaire (étape B) pourrait avoir lieu, au plus tôt, en 1997. Il interviendra au plus tard, de manière automatique, le 1er janvier 1999; y prendront part les Etats membres remplissant les conditions nécessaires en termes de convergence



Jimmy Bolcina © Isopress



Les cinq critères de convergence

Pour passer à la dernière phase de l'Union économique et monétaire, les Etats membres devront respecter les 5 critères suivants, précisés dans des protocoles au traité de Maastricht:

1. un déficit public ne dépassant pas 3% du PIB;
2. une dette publique brute n'excédant pas 60% du PIB;
3. une inflation ne dépassant pas de plus de 1,5% celle des trois Etats membres ayant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix;
4. une monnaie respectant pendant deux ans au moins les marges normales de fluctuation prévues par le Système monétaire européen sans dévaluation;
5. des taux d'intérêt à long terme ne dépassant pas de plus de 2% celui des trois Etats membres ayant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

économique. La Commission propose que les périodes indiquées dans le scénario de référence soient considérées comme des périodes maximales.

Pourquoi ce scénario-là?

- ♦ il laisse suffisamment de temps pour présenter les avantages de la monnaie unique, et rassurer l'opinion publique quant aux conséquences de cette transition sur la vie quotidienne;
- ♦ il obéit à un souci de pragmatisme, de commodité et de limitation des coûts pour tous. Plus les préparatifs commenceront tôt, moindre sera le coût final!
- ♦ il repose sur des bases économiques solides. La Commission a toujours souligné la nécessité d'arriver à un degré élevé de convergence durable avant le démarrage de l'union monétaire;
- ♦ il répond aux besoins des milieux bancaires. Le scénario de référence proposé par la Commission ne suppose pas la circulation en parallèle, sur une période prolongée, de deux types de billets et de pièces, avec les coûts et les problèmes administratifs que pourrait entraîner la tenue de comptes doubles;
- ♦ enfin, il respecte les décisions démocratiques des Etats membres matérialisées par le traité sur l'Union européenne. Celui-ci requiert l'"introduction rapide" de la monnaie unique après le démarrage de la troisième phase de l'union monétaire. □

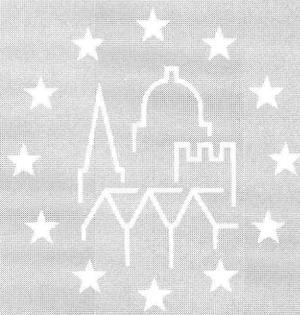
Patrimoine architectural européen

Sept projets-pilotes sélectionnés en Belgique

Marcelino Oreja, commissaire européen en charge des affaires culturelles, a désigné les 100 projets-pilotes de restauration qui bénéficieront en 1995 d'une aide financière de la Commission (4.700.000 ECU au total) dans la cadre de son action annuelle en faveur de la conservation du patrimoine architectural européen.

Le thème choisi pour cette année concernait les **monuments religieux**. Les projets retenus en Belgique sont, par ordre alphabétique:

- basilique Saint-Martin (1335-1470), Hal;
- collégiale Saint-Georges et Sainte-Ode (1089), Amay;
- église Saint-Augustin (1933-1936), Bruxelles;
- église Saint-Laurent (11e, 15e, 17e et 18e siècles), Audenaerde;
- église Sainte-Marguerite (18e siècle), Tournai;
- église Saint-Michel (1650-1666), Louvain;
- église Saint-Remacle (12e siècle), Ocquier.



Journées européennes du Patrimoine

Par ailleurs, c'est en septembre que se déroulent les traditionnelles **Journées européennes du Patrimoine**. Lancées à l'initiative du Conseil de l'Europe, sur base d'une expérience française, ces journées recueillent chaque année un succès grandissant.

Chacun pourra découvrir gratuitement un grand nombre de témoins de notre patrimoine culturel, dont des édifices qui ne sont normalement pas accessibles, ou seulement partiellement. Cette manifestation culturelle, à laquelle participent aujourd'hui la majorité des Etats de la "Grande Europe", bénéficie également du soutien de l'Union européenne.

Dates: les **9 et 10 septembre** en Wallonie (thème: architecture et nature), le **10 septembre** en Flandre (même thème), les **16 et 17 septembre** à Bruxelles (thème: le patrimoine civil public). **Chez nos voisins:** En Allemagne le 10 septembre, en France les 16 et 17 septembre, aux Pays-Bas le 9 septembre, au Luxembourg et en Angleterre les 16 et 17 septembre.

Pour plus de renseignements: Fabrice de Kerchove, c/o Fondation Roi Baudouin, tél. 02/549 02 45.

Transports: en route pour l'an 2000

ooo format 16 x 9 pour inciter les consommateurs à acheter des appareils de la nouvelle génération. Décidé en juillet 1993 par le Conseil de l'Union, le plan d'action européen ambitionne de généraliser la télévision grand format dans toute l'Europe des Quinze - un processus qui prendra environ dix ans, d'après les experts de la Commission européenne. Le rôle du plan européen consiste à encourager par des subventions la production de programmes en 16 x 9 pour amorcer le processus. Le format 16 x 9 n'est pas une lubie de scientifique ou de technocrate: il permet de voir non seulement les films

ooo

Assez d'accidents! Marre des bouchons et des attentes! La Commission dévoile son plan d'action pour améliorer la qualité, la sécurité et la compétitivité des transports par route, rail, mer et air.

Bouchons qui n'en finissent plus sur les autoroutes, attentes interminables dans les aéroports, problèmes de correspondances entre les trains, air pollué dans les grandes villes, sans compter les accidents de la route: venir à bout de ces fléaux demande une réaction commune à l'échelle européenne. Aussi, la Commission européenne a publié un plan d'action 1995/2000 qui fixe les objectifs et le calendrier législatif nécessaire pour que les

Quinze mettent au point ensemble une politique des transports afin d'améliorer la qualité de vie des 370 millions de citoyens de l'Union. Les mesures proposées visent avant tout à améliorer la qualité des systèmes de transports européens et à développer l'intégration des modes de transport, la sécurité, la protection de l'environnement et les services aux citoyens et aux entreprises.

Il s'agit, par exemple, d'améliorer les transports publics de passagers afin qu'ils deviennent une solution attrayante de remplacement de la voiture particulière, de mieux intégrer les différents modes de transports (route-rail-maritime) et de promouvoir les modes de transports moins polluants, comme le chemin de fer, qui sont actuellement sous-exploités.

La future politique communautaire des transports devra également davantage intégrer les préoccupations environnementales. Il faudra veiller à ce que les quartiers d'habitation soient reliés aux zones de bureaux par des transports en commun, encourager le transport des marchandises par rail plutôt que par route et étudier soigneusement les incidences environnementales des grands réseaux trans-européens de transport.

Le volet "sécurité" est primordial. Pour le transport routier, le plan d'action prévoit une amélioration des infrastructures, le développement de systèmes télématiques de gestion du trafic et des campagnes de sensibilisation des conducteurs. Pour le transport maritime, il s'agit des normes de sécurité des paquebots et des ferries. Enfin, le plan envisage la création éventuelle d'une autorité européenne unique responsable de la sécurité aérienne. L'amélioration des conditions de travail figure également parmi les priorités du nouveau plan d'action.

Les systèmes de transport doivent aussi être plus compétitifs. La Commission proposera des initiatives pour libéraliser les chemins de fer, attribuer les créneaux horaires dans les aéroports ou éliminer les surcapacités structurelles dans le secteur de la navigation intérieure. Un Livre vert, en cours d'élaboration, présentera une évaluation des coûts externes des transports (congestion, pollution, accidents) ainsi que des priorités d'action.

Un train nommé désir

Le chemin de fer est le moyen de transport le plus sûr et le moins polluant et pourtant, il a perdu des parts de marché considérables au profit du secteur routier au cours des 20 dernières années et sa situation financière s'est gravement détériorée.

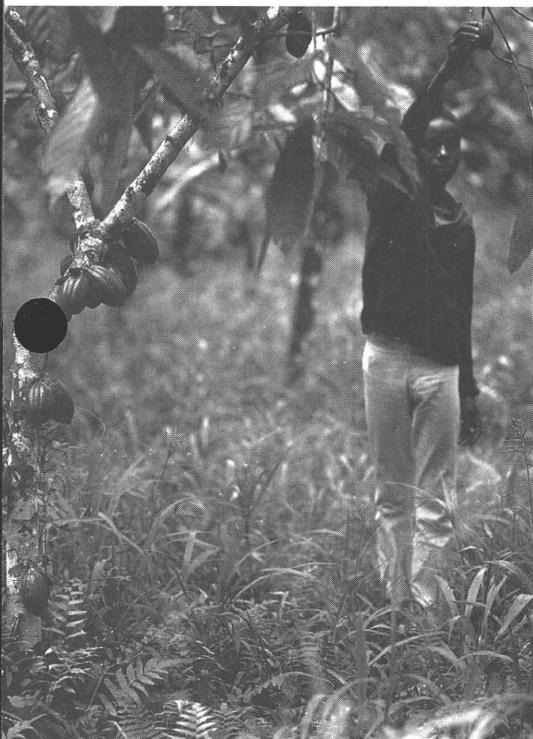
La proportion de marchandises transportées par rail dans l'Union a diminué de moitié entre 1970 et 1993 (de 31 à 15%) alors que dans le même temps la part du transport de marchandises par route est passée de 49 à plus de 70%.

Les voyageurs sont eux aussi de plus en plus nombreux à utiliser leur voiture au lieu du train: le chemin de fer représentait plus de 10% du transport de voyageurs en 1970 (74% pour la voiture), contre à peine 6% aujourd'hui (près de 80% pour voiture). Dans certains Etats membres, le transport de marchandises par chemin de fer tend même à disparaître.

Aux Pays-Bas, il est passé de 7,3% en 1970 à 4% en 1993, en Espagne de 16,4% à 4,6%. Pour enrayer ce déclin, la Commission a présenté une proposition de directive qui ouvre à la concurrence les services de transports de marchandises et les services internationaux de transports de voyageurs.

Cette nouvelle étape permettra d'attirer des capitaux frais provenant des entreprises privées et de stimuler la qualité des services, ce qui en retour attirera davantage de voyageurs et incitera les entreprises à faire transporter leurs marchandises par le train. Des mesures complémentaires sont également envisagées pour renforcer notamment le transport combiné et l'interopérabilité des réseaux.





G. Philippart de Foy © Travel Pictures

Quel avenir pour le chocolat?

Après la guerre de la banane, celle du cacao? Rien n'est encore joué. Mais la Commission européenne aura fort à faire pour satisfaire tous les appétits.

Petit rappel: après d'interminables palabres, l'Union européenne a dû se résoudre à adopter divers critères, notamment de taille et de poids, aux bananes importées sur le territoire des Quinze (voir Eurinfo n° 196). Au plus grand mécontentement des producteurs, surtout latino-américains, qui ont vu dans cette mesure l'action d'un Etat membre pour favoriser certains producteurs privilégiés dans ses relations commerciales. Beaucoup ont profité de ce débat pour dénigrer l'Europe communautaire et ses dispositions. Or, il dépasse de loin les Quinze puisqu'il concerne la liberté du commerce mondial et, surtout, la capacité des pays producteurs – pour la plupart en développement – à prendre la part qui doit leur revenir.

Matières de substitution

Cette fois, c'est de chocolat qu'il s'agit, et la Belgique est concernée au premier chef. Nos magasins regorgent de dizaines de marques de chocolat et d'encore plus de produits chocolatés. Mais leur saveur est loin, très loin d'être toujours la même. Et pour cause, puisque, selon les pays où ils sont fabriqués, ces produits ne contiennent presque pas de matières grasses végétales autres que le beurre de cacao – et son goût est irremplaçable, soit ils en contiennent en quantité variable. Or, ces matières de substitution n'ont plus grand' chose à voir avec le vrai cacao.

Nouvelle directive

Depuis 1973, une directive (241) fixe notamment les caractéristiques minimales de composition et de fabrication des produits de cacao et de chocolat. Aux termes de cette directive, seuls le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark peuvent utiliser des matières végétales grasses autres que le cacao dans la fabrication

du chocolat. Elles ne peuvent néanmoins dépasser 5% du produit fini. Mais l'Autriche, la Finlande, le Portugal et la Suède autorisent également cet usage. D'où, inévitablement, un risque de sérieuses distorsions de concurrence dans le cadre du marché intérieur.

Dès lors, au Sommet européen d'Edimbourg, en 1992, les chefs d'Etats et de gouvernements ont chargé la Commission de simplifier cette directive 241 afin que son application ne perturbe pas les potentialités du marché intérieur. Toute la difficulté pour la Commission est de trouver le juste milieu entre les diverses solutions possibles, la libre circulation des produits chocolatés, et les obligations des Quinze vis-à-vis des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), parmi lesquels se trouve la plupart des plus gros producteurs de cacao.

Trouver ce savant dosage ne sera pas facile. D'un côté se trouvent les producteurs, souvent artisanaux ou semi-artisanaux, de chocolat pur, c'est-à-dire sans aucune graisse végétale de substitution. Quelques-uns d'entre eux ont établi leur réputation jusqu'aux Etats-Unis et au Japon. D'autres, plutôt industriels, verraient d'un bon oeil l'extension à tous les Etats membres de la norme des 5% du produit fini. Les troisièmes, enfin, considèrent qu'il faut laisser aux producteurs une liberté quasi-totale. C'est qu'il existe bel et bien du chocolat sans cacao ou presque, beaucoup moins cher à la production.

Enfin, les pays producteurs, qui ont déjà subi de véritables effondrements de leur principal produit d'exportation, le cacao en grains, entendent bien que les Quinze non seulement respectent leurs engagements commerciaux, mais qu'en outre ils n'ouvrent pas la porte à une nouvelle directive synonyme de nouvelle catastrophe pour leurs exportations, et donc pour leur développement. *M. VDM.*

o o o de cinéma dans de meilleures conditions, mais aussi par exemple les retransmissions sportives, car il correspond, mieux que le format traditionnel 4 x 3, au champ de la vision humaine.

700.000 ECU POUR EURATHLON

Le programme "Sport pour tous" ou Eurathlon a été lancé en octobre 1994 par la Commission européenne pour encourager des activités sportives ou des actions de formation ou d'information dans le domaine du sport à travers toute l'Union européenne. La Commission a reçu 786 demandes de financement pour 1995 au titre de ce nouveau programme. Elle a finalement retenu 82 projets dans les 15 Etats membres qui se partageront les 700.000 ECU prévus au budget d'Eurathlon pour cette année. Il peut prendre en charge jusqu'à la moitié du financement de chaque projet avec un minimum de 5.000 ECU et un maximum de 50.000 ECU. Les projets de la cuvée 1995 portent sur plus de 50 sports allant du football à l'athlétisme, en passant par l'escrime, le patinage à roulettes, le parachutisme et l'aviron. C'est l'Allemagne qui totalise le plus grand nombre de projets sélectionnés (17), suivie par la France (16), l'Italie (7) et le Royaume-Uni (7). □



par Edith Cresson,
membre de la
Commission européenne

La coordination de la recherche en Europe

Comment améliorer la coordination des politiques de recherche européennes? La tâche est compliquée, puisqu'existent à la fois des politiques nationales, auxquelles les Etats sont légitimement attachés, et une politique communautaire. Elle n'en est pas moins nécessaire.

La coordination: une exigence

L'Europe fait toujours preuve d'une véritable excellence scientifique. Mais elle a souvent du mal à traduire ses atouts en performances technologiques et économiques. Sur ce plan, elle souffre de la comparaison avec le Japon mais aussi avec les Etats-Unis, qui ont retrouvé ces dernières années un dynamisme un moment perdu. Et les jeunes nations d'Asie se profilent à l'horizon de la concurrence.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'on constate, depuis plusieurs années, une tendance marquée à la diminution des dépenses publiques consacrées à la recherche par les Etats européens.

Face à cela, la coordination s'impose comme une exigence, pour éviter l'éparpillement des ressources, réduire les doubles emplois et définir en commun des priorités. Dans le même temps, il faut veiller à ce que cette affirmation ne soit pas interprétée comme une manifestation sournoise de la Commission de vouloir régenter l'ensemble des politiques publiques européennes de recherche. Cette inquiétude n'est pas fondée, mais il n'en faut pas moins la lever.

Les unités opérationnelles, les "task forces" - que M. Bangemann, M. Kinnock et moi-même avons mises en place au sein de la Commission sur des sujets particulièrement importants pour l'économie européenne - peuvent contribuer à promouvoir une approche interdisciplinaire et coordonnée. Elles permettront de développer les concertations nécessaires au niveau européen, de préciser les objectifs à atteindre et d'identifier les moyens devant être dégagés pour leur réalisation.

Six thèmes prioritaires

Les six thèmes identifiés et retenus dans un premier temps sont: la voiture de demain; le logiciel éducatif multimédia; l'avion de nouvelle génération; les vaccins et maladies virales; le train du futur; l'intermodalité dans les transports.

Il s'agit de thèmes susceptibles d'assurer une très large diffusion des recherches dans tous les Etats membres. La transparence des critères de sélection est bien entendu prévue et sera assurée. Enfin, il n'entre dans cette approche aucune intention d'imposer, ni même de privilégier, de manière arbitraire, telle ou telle solution technologique.

L'objectif visé par cette action est précis: identifier et chercher à faire converger les efforts de recherche menés en Europe sur des thèmes qui sont au plus près des besoins de la société et des préoccupations quotidiennes de nos populations. Je n'en donnerai que deux exemples. Dans ce domaine essentiel qu'est l'éducation, aucun pays ne peut ignorer l'enjeu de se doter de logiciels de formation adaptés à ses besoins particuliers. Quant à la voiture propre, chacun peut constater que les problèmes de pollution automobile touchent l'ensemble des habitants de nos grandes agglomérations urbaines, qu'ils résident à Athènes ou dans la Ruhr...

Les six "task forces" collaboreront étroitement avec le monde scientifique comme avec les milieux industriels, dont les PME, qu'il faut associer aux politiques de recherche européennes.

La coopération et la coordination des politiques de recherche sont des atouts pour l'économie européenne confrontée à la concurrence américaine et asiatique. J'y vois l'un des moyens de mieux armer nos entreprises, de les rendre plus fortes et compétitives et, par là même, de les mettre en situation de créer davantage d'emplois qu'elles ne peuvent faire aujourd'hui.



décisions

Déficits excessifs: 10 - 1 + 3

Désormais trois pays de l'Union européenne sur quinze remplissent, selon l'interprétation officielle, les critères de convergence économique de "Maastricht" relatifs aux finances publiques: l'Allemagne, l'Irlande et le Luxembourg. Le 19 juin 1995, le Conseil de l'Union a enlevé l'Allemagne de la liste des pays ayant un déficit public excessif: en 1994, le déficit de ce pays est tombé à 2,5% du PIB - au-dessous des 3% prévus par le traité sur l'Union européenne. Le Conseil a maintenu sa décision favorable de l'an dernier en ce qui concerne le Luxembourg, qui remplit les critères à la lettre, et l'Irlande dont la dette publique dépasse les 60% inscrits dans le traité mais qui continue à la réduire fortement. D'un autre côté, le Conseil a placé les trois nouveaux Etats membres - Autriche, Finlande et Suède - dans la catégorie des pays à déficit excessif, catégorie qui comprend à présent douze Etats membres de l'Union - contre dix dans l'Europe des Douze l'an dernier. Le respect des critères de convergence indique qu'un pays de l'Union se trouve prêt pour le passage à la monnaie unique. □

Un système financier bien surveillé

Pour tirer les leçons de la faillite de la BCCI (Bank of Credit and Commerce International), le Conseil de l'Union a adopté définitivement, le 19 juin 1995, une directive qui renforcera le contrôle de tout le système financier. Cette "loi", qui entrera en vigueur au milieu de l'année 1996, s'appliquera aux banques et autres établissements de crédit comme aux compagnies d'assurances, aux sociétés d'investissement et aux organismes de placement collectif. Elle prévoit que les entreprises financières en cause doivent avoir leur siège social et leur direction dans le même Etat membre de l'Union. Si elles appartiennent à un groupe, l'administration nationale de contrôle doit connaître sa structure. Cette administration peut échanger des informations confidentielles avec toute une série d'organismes. Enfin, les réviseurs d'entreprise doivent communiquer à l'administration compétente toutes les irrégularités dont ils auraient connaissance: la directive garantit que cela ne constituera pour eux aucune violation de confidentialité et ne mettra pas en jeu leur responsabilité. □

Lumière sur les obstacles aux échanges

A partir du 1er janvier 1997, chacun des Quinze devra communiquer à la Commission européenne toutes les mesures qu'il aura prises pour empêcher la mise en vente de produits fabriqués et vendus légalement dans un autre pays de l'Union. Le Conseil de l'Union a approuvé, le 6 juin 1995, une décision qui établit une procédure simple pour faire la lumière sur ces mesures nationales, considérées par beaucoup d'entreprises comme le principal type d'obstacles aux échanges dans le marché unique. Ces obstacles, en principe des exceptions justifiées par la protection de la santé ou de l'environnement, existent dans les secteurs qui n'ont pas fait l'objet de "lois européennes" d'harmonisation. L'accord du Conseil doit encore passer devant le Parlement européen avant de devenir une décision définitive. Selon la Commission, l'application de la nouvelle procédure devrait la conduire à examiner quelques dizaines de cas par an. □

Contrôle des marchandises pirates

Depuis le 1er juillet 1995, les douaniers des Quinze disposent d'une plus grande marge de manoeuvre pour intercepter les marchandises pirates. A cette date sont entrés en vigueur deux règlements européens. L'un, adopté par le Conseil de l'Union l'an dernier, interdit l'introduction sur le marché européen, l'exportation et la réexportation de contrefaçons et de marchandises pirates. L'autre, adopté le 20 juin 1995 par la Commission européenne, précise les conditions de mise en oeuvre de cette interdiction, notamment les procédures. L'ensemble de ce dispositif étend le champ d'action des douaniers: au-delà de la protection des marques, il couvre désormais celle des droits d'auteurs et des droits voisins - du producteur de disques ou de films, par exemple; il s'applique également aux dessins et modèles. □



Prévention de la pollution industrielle

Le Conseil de l'Union a approuvé le 22 juin 1995 une directive destinée à garantir l'application des meilleures techniques de prévention et de réduction de la pollution causée par certaines activités industrielles et agricoles. La directive, qui doit encore passer devant le Parlement européen, s'appliquerait aux industries de l'énergie, des métaux, de la chimie, du papier et des minéraux; elle vise également la gestion des déchets, la teinture des fibres et des textiles, le tannage des peaux, certaines industries agro-alimentaires, les abattoirs et l'élevage intensif de volailles ou de porcs. Trois ans après l'adoption définitive de la directive, toutes les nouvelles installations dans ces secteurs devront "montrer patte verte" pour obtenir l'autorisation d'exploiter; il n'existera plus qu'une seule procédure pour tous les types de pollution - une simplification par rapport au système actuel. Les installations existantes auront huit ans pour se mettre en règle. □

Des sanctions pour les fraudeurs

Bientôt, les fraudeurs qui détournent des aides communautaires ou qui privent le budget européen d'une partie de ses ressources seront sanctionnés systématiquement - et de la même façon dans tous les pays membres de l'Union européenne. Le Conseil de l'Union est arrivé, le 19 juin 1995, à un accord de principe sur un règlement qui prévoit des sanctions administratives - des amendes, par exemple. Le règlement donne des définitions communes des différents types de fraudes et il couvre toutes les politiques communautaires: agriculture, pêche, aides régionales et sociales, assistance à des pays extérieurs à l'Union, notamment. On attend un examen parlementaire dans plusieurs Etats membres avant une adoption définitive du règlement. D'autre part, le 26 juin 1995, le Conseil de l'Union a adopté un autre règlement qui met en place une "liste noire" de négociants peu fiables dans le domaine agricole: il s'agit de prévenir certaines fraudes en empêchant des récidives. □

initiatives

Stratégie européenne pour l'emploi

Pour permettre la création de 140.000 à 400.000 emplois par an dans l'Union européenne, la Commission a proposé aux Quinze, le 13 juin 1995, une stratégie européenne d'encouragement aux initiatives locales. Elle a mis en évidence 17 domaines susceptibles d'offrir de nouveaux emplois: notamment les nouvelles technologies de l'information, les commerces de proximité, les transports collectifs locaux, le tourisme, le développement culturel local, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution. En pratique, la Commission demande aux Quinze de faciliter les initiatives locales pour l'emploi; elle propose une meilleure coordination entre les actions nationales et européennes, ainsi qu'une plus grande diffusion du contenu et des résultats des initiatives locales réussies. La Commission voudrait également accroître le soutien financier européen aux innovations dans ce domaine. □

Du marché unique à un espace ouvert

"Il reste encore beaucoup à accomplir pour faire de ce marché unique un véritable espace ouvert", a déclaré Mario

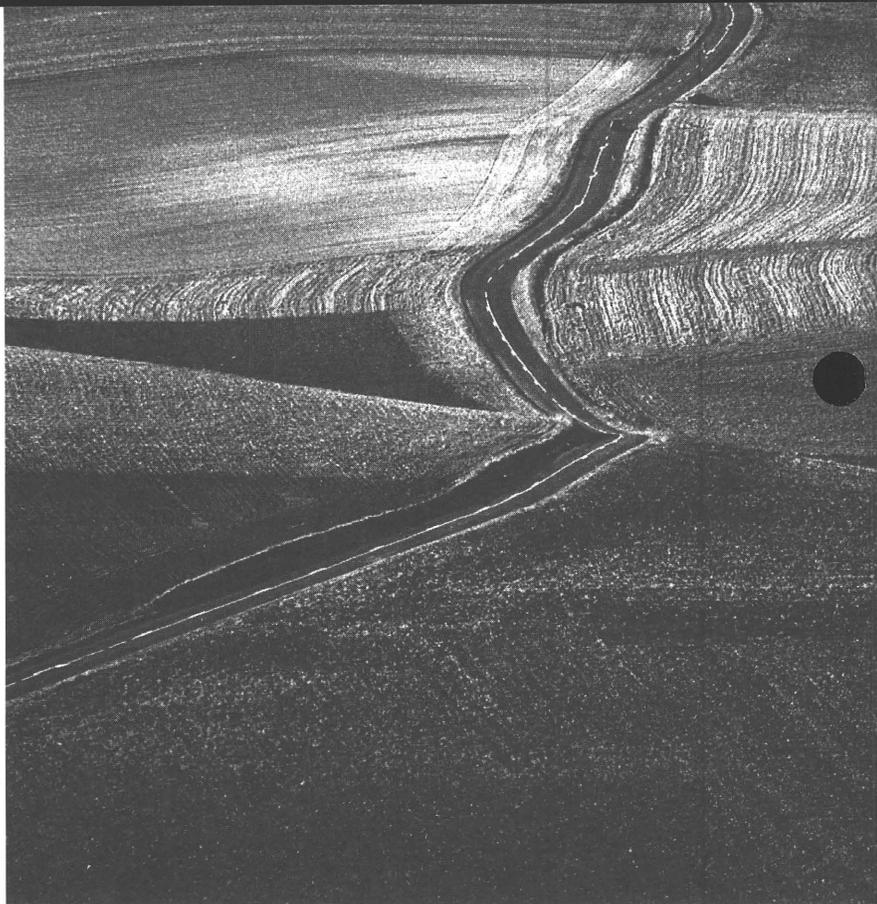
Monti, commissaire européen au marché intérieur, en présentant, le 15 juin 1995, le deuxième rapport annuel sur le marché unique. Parmi les lacunes, le rapport note, pour 1994, des retards dans la transposition de "lois européennes" et des différences d'interprétation entre pays, la persistance d'obstacles aux échanges et la difficulté des voies de recours. □

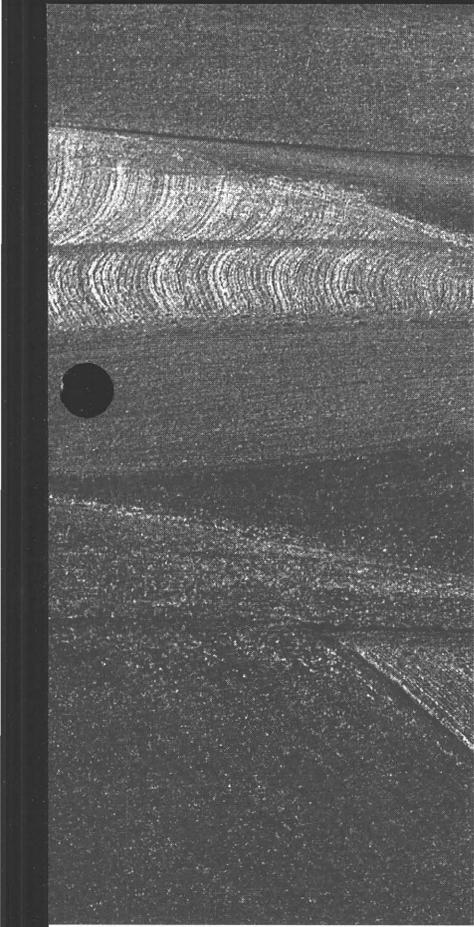
En bref

• **Le 21 juin 1995**, la Commission européenne a présenté un projet de directive qui a pour but le développement des communications mobiles, à commencer par le téléphone. Il s'agit d'ouvrir le secteur à la concurrence en libéralisant les infrastructures et en permettant l'interconnexion entre compagnies indépendantes de pays différents. □

• **La Commission européenne** et six pays associés à l'Union - Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Slovaquie - ont adopté le 21 juin 1995 un programme commun d'action pour la concurrence. Les instances responsables de la concurrence dans ce pays vont maintenant échanger des informations avec la Commission, qui d'autre part améliorera la formation des spécialistes est-européens dans ce domaine. □

Ludo Vandercruys © Fotoklub SAB





pme

Croissance, environnement et PME

Les PME ont du mal à trouver des sources de financement à un coût raisonnable. Elles ne peuvent pas toujours fournir les garanties, cautionnements ou nantissements nécessaires. De plus, elles intègrent très peu les considérations écologiques dans leur stratégie. Devant ce triple constat, la Commission européenne a approuvé, fin juin 1995, l'initiative "croissance et environnement" qui a pour but d'aider les petites entreprises - de préférence 50 salariés ou moins - à investir dans des mesures de sauvegarde de l'environnement, par exemple des économies d'énergie. Mis sur pied à la demande du Parlement européen qui lui a réservé 9 millions d'ECU dans le budget communautaire pour 1995, ce projet permettra de financer des garanties pour des prêts octroyés en majeure partie par le Fonds européen d'investissement (FEI). Ces prêts sont eux-mêmes destinés à aider des initiatives bénéfiques pour l'environnement. La Commission publiera prochainement un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les établissements financiers susceptibles de demander des garanties de prêts. □

Echanges d'expériences européens

Les 19 et 20 juin 1995 à Paris, quelque 300 représentants des Quinze, d'entreprises et d'organisations professionnelles se sont retrouvés pour un "forum" coordonné par la Commission européenne. Thème de la rencontre: "Vers un meilleur environnement des entreprises: solutions pour la phase de démarrage". La séance d'ouverture a porté sur les conditions nécessaires à la réussite d'une politique de simplification administrative. Puis les participants ont examiné les possibilités de simplifier les formalités imposées aux créateurs d'entreprises, ainsi que les mesures permettant d'accélérer l'octroi d'autorisations et de licences aux entreprises nouvelles. Le forum a ensuite débattu des mesures prises par les Quinze pour simplifier les formalités juridiques, fiscales et statistiques auxquelles sont soumises les entreprises; il a également évoqué les dérogations à ces

formalités. Le forum s'est conclu par l'examen des bonnes formules appliquées dans les Etats membres pour faciliter l'embauche de personnel. Les résultats de ce forum figureront dans un rapport qui permettra de faire connaître les "bonnes pratiques" en vigueur et les idées nouvelles à toutes les personnes et organisations intéressées. Pour faire suite à cette rencontre, la Commission européenne envisage d'organiser en 1996 un autre forum sur le thème des "solutions pour la phase de croissance de l'entreprise". □

Europartenariat à Lisbonne en novembre

Les prochaines rencontres Europartenariat auront lieu à Lisbonne les 24 et 25 novembre 1995. Elles contribueront au développement d'une région relativement moins développée (le Portugal) en favorisant la coopération entre des PME portugaises et leurs homologues du reste de l'Europe et du bassin méditerranéen. Un catalogue spécial présente les offres et les demandes de coopération de 406 PME portugaises; il est distribué dans 54 pays par un réseau de conseillers nationaux spécialisés, avec l'appui de réseaux communautaires comme le BC-NET, les Euro Info Centres et les centres européens d'entreprise et d'innovation. Parmi les 406 PME, 19% travaillent dans le textile/habillement, 15% dans les services et le commerce, 12% dans la métallurgie, autant dans la chimie et les matières plastiques, 11% dans le bois, 10% dans les machines et l'équipement et 6% dans les céramiques et les produits minéraux.

La formule Europartenariat permet aux chefs d'entreprises de la région d'accueil, grâce à des rendez-vous préétablis, d'avoir des contacts directs avec des responsables de PME venus d'autres pays. En moyenne, 30 à 40% des entreprises de chaque région d'accueil concluent un accord de coopération lors d'un Europartenariat. Des séminaires organisés à l'occasion du prochain Europartenariat permettront aux visiteurs d'obtenir des informations immédiates sur la situation économique, sociale et fiscale du Portugal, ainsi que sur les aides disponibles.

L'an prochain, un Europartenariat "Scandinavie du Nord" se tiendra à Lulea, en Suède, les 13 et 14 juin 1996. □

vu de l'extérieur

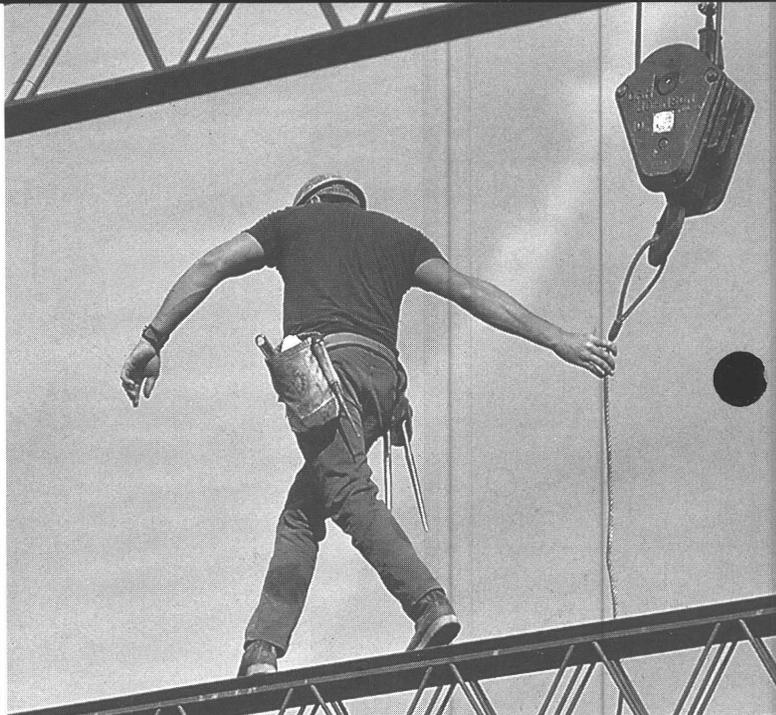
Dix pays en quête de télématique

Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) qui sont associés à l'Union européenne ou qui vont bientôt le devenir veulent se rattacher à la société de l'information en construction dans l'Europe des Quinze. C'est ce que leurs ministres, les hauts fonctionnaires et leurs responsables des télécom sont venus dire à la Commission européenne et à des industriels occidentaux réunis le 23 juin 1995 pour un Forum Union européenne/PECO sur la société de l'information. Organisé par la Commission, ce Forum a réuni dix PECO: Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Le Forum a créé quatre groupes de travail destinés à faciliter l'adaptation de ces pays dans quatre domaines: cadre réglementaire; normalisation; recherche; enfin infrastructures et financement. □

Santé et sécurité au travail

Les accidents du travail font 8.000 morts chaque année dans l'Union européenne. La Commission européenne, qui vient d'adapter son 4ème programme de sécurité, d'hygiène et de santé au travail (1996-2000), entend bien renforcer la sécurité des travailleurs.

Van Eckhoudt © Travel Pictures



La Commission européenne n'a pas ménagé ses efforts au cours des 30 dernières années pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Si des progrès considérables ont été réalisés, le nombre d'accidents du travail et la fréquence des maladies professionnelles restent cependant très élevés: 10 millions de travailleurs sont victimes chaque année dans l'Union d'accidents de travail ou de maladies professionnelles et environ 8.000 travailleurs décèdent à la suite d'un accident du travail. Outre le coût humain, ces accidents ont également de sérieuses conséquences financières: les seuls coûts directs ont été estimés à 27 milliards d'ECU pour 1992. Cet argent, qui a dû être déboursé pour les indemnités, aurait pu être investi par les entreprises dans des actions créatrices d'emploi...

Par le passé, la Commission s'est essentiellement attachée à mettre en place un cadre législatif visant à protéger les travailleurs, notamment en fixant des normes minimales en matière de sécurité et de santé. Le 4ème programme de sécurité, d'hygiène et de santé au travail que la Commission vient d'adopter est centré sur les mesures pratiques destinées à accroître la sécurité et la santé dans les entreprises, en particulier les PME, et sur le respect par les Quinze de la législation existante. A cet égard, il faut souligner que, si le Danemark, par exemple, a informé la Commission que 100% des mesures législatives communautaires applicables dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs ont été mises en oeuvre sur son territoire, l'Espagne n'a communiqué des mesures de mise en oeuvre que pour 46% des directives applicables, la Belgique 69% et le Portugal 75%.

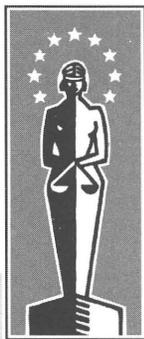
Padraig Flynn, le commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales, a indiqué que la Commission veillerait à ce que la

législation communautaire dans ce domaine soit appliquée dans tous les Etats membres. "Dans le contraire, a-t-il averti, la Commission ouvrira des procédures d'infraction". M. Flynn a précisé que l'application de la législation communautaire sera grandement facilitée par la décision de la Commission de créer deux nouveaux comités: le premier, composé de hauts responsables de l'inspection du travail dans les Etats membres, donnera à la Commission des avis sur les problèmes de mise en oeuvre de la législation sur la santé et la sécurité au travail; le second, composé d'experts scientifiques, conseillera la Commission sur les limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques.

Stress et violence

Le 4ème programme comporte également un volet très important consacré aux mesures non législatives. Il s'agit essentiellement d'actions d'information, d'éducation et de formation, y compris des enquêtes sur certains problèmes importants comme le stress ou la violence pour les travailleurs; il s'agit aussi de mesures pratiques introduites par le nouveau programme SAFE (programme d'action pour la sécurité en Europe). SAFE apportera une aide financière à des projets visant à améliorer les conditions de travail et à définir des méthodes innovantes permettant de réduire les accidents et la fréquence des maladies.

Enfin, le 4ème programme prévoit une évaluation plus efficace de l'impact d'autres politiques communautaires sur la sécurité et la santé des travailleurs, celles de l'environnement ou de l'agriculture par exemple. Une semaine européenne de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail est d'ores et déjà programmée pour le 7 octobre 1996, et visera à encourager la gestion de la santé et de la sécurité dans les PME. □



F. Point

EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT
rue Archimède 73
1040 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

au jour le jour

JUIN 1995

Medias: Luxembourg, les ministres de l'audiovisuel et de la culture des Quinze se mettent d'accord sur un montant de 310 millions d'ECU pour le programme Media II destiné à aider l'industrie audiovisuelle de 1996 à 2000.

26 ET 27 JUIN 1995

Cannes: au Conseil européen, les 15 Chefs d'Etats et de gouvernements adoptent une initiative en 5 points sur l'ex-Yougoslavie, dont la priorité est la levée du blocus de Sarajevo, réaffirment leur engagement en faveur de l'Union monétaire, trouvent un accord pour le montant de l'aide aux pays ACP et débloquent 500 millions d'ECU pour 1995 et 1996 en vue des grands travaux d'infrastructure en Europe.

29 JUIN 1995

G: le ministre belge des affaires étrangères désigne Franklin Dehousse, chargé de cours à

l'université de Liège et à l'université Robert Schuman de Strasbourg, en tant que représentant belge au Groupe de réflexion sur la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1996, chargée de réviser le traité de Maastricht.

30 JUIN 1995

Europe: Décès, à l'âge de 86 ans, du Néerlandais Sicco Mansholt, ancien commissaire européen à l'agriculture (1958-1972), ancien président de la Commission européenne (1972-1973), et l'un des pères de la politique agricole commune.

1^{ER} JUILLET 1995

Union européenne: la France cède à l'Espagne le relais de la présidence tournante (6 mois) du Conseil de l'Union européenne.

Libre circulation: les accords de Schengen sont désormais appliqués intégralement dans six des sept Etats signataires, dont le Benelux. La France a obtenu une

dérogation lui permettant de maintenir temporairement des contrôles à ses frontières.

Recherche: succédant à la Suisse, la Belgique endosse la présidence d'Euréka. Cette initiative paneuropéenne (25 pays) vise à améliorer la compétitivité de l'Europe en favorisant auprès d'entreprises de nationalités différentes la mise en commun de leurs recherches afin de développer des produits destinés à trouver un débouché immédiat sur le marché.

5 JUILLET 1995

Belgique: la Commission européenne autorise le gouvernement flamand à aider davantage (15% au lieu des 8% habituellement autorisés) les entreprises situées à proximité du Hainaut et de la frontière française, zone dite "Objectif 1".

8 JUILLET 1995

Europe: Décès, à l'âge de 57 ans, de René Joliet, juge belge à la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg. Il enseignait également le droit communautaire à l'université de Liège.

12 JUILLET 1995

Citoyenneté: le Parlement européen nomme le médiateur auquel pourront s'adresser les citoyens qui s'estiment victimes d'une mauvaise administration de la part des institutions communautaires. Il s'agit du Finlandais Jacob Sodermann. Son adresse: Parlement européen, Palais de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

13 JUILLET 1995

Rwanda: la Commission européenne reprend son aide au gouvernement de Kigali, une aide partiellement interrompue à la suite du massacre dans le camp de réfugiés de Kibeho, en avril dernier.

Belgique: la Commission européenne adopte un programme de soutien au profit de certaines zones textiles du Hainaut. Montant: 114 millions de francs belges.

19 JUILLET 1995

Transport aérien: la Commission européenne donne son feu vert au rachat de 49,5% du capital de la Sabena par Swissair.

publications

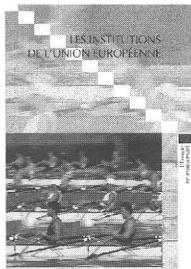
■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, sauf si une autre adresse est indiquée:

• "Les dispositions communautaires en matière de sécurité sociale: vos droits lorsque vous vous déplacez à l'intérieur de l'Union européenne", 43 p. N° de catalogue CE-86-94-844-FR-C.

• "Une monnaie pour l'Europe: le vert sur les modalités pratiques d'introduction de la monnaie unique", Commission européenne, 92 p. N° de catalogue CM-89-95-446-FR-C.

• "Les institutions de l'Union européenne", coll. L'Europe en mouvement, 15 p. N° de catalogue CC-NX-95-002-FR-C.



• "Conférence intergouvernementale 1996: rapport de la Commission européenne pour le Groupe de réflexion", 103 p. N° de catalogue CC-89-95-357-FR-C.

• "Les initiatives locales de développement et d'emploi: enquête dans l'Union européenne", document de travail des services de la Commission européenne, 122 p. (stock limité).

• "EUR-OP, une maison d'édition pour l'Europe", 20 p. Disponible sur demande par fax: 00352/29 29-42763.

• "Union européenne: un "New Deal" budgétaire est-il nécessaire?", The Philip Morris Institute for Public Policy Research (rue des Patriotes 6, 1040 Bruxelles), juin 1995, 92 p. Avec des textes de Hendrik Jan Brouwer, Michael Butler, Efthymios Christodoulou, Bernhard Friedmann, Christiane Scrivener, Carlos Westendorp y

Cabeza. Accompagné de "Au-delà de Maastricht, les enjeux de la CIG de 1996", actes de la conférence tenue à la Sorbonne (Paris) le 31 janvier 1995, 42 p. Les deux documents sont disponibles sur demande écrite unique, au fax 02/732 13 07.

■ En vente

• "Liberté d'accès à l'information en matière d'environnement, application de la directive 90/313 à la Belgique", 18 p., 100 FB. A commander auprès de l'Association des Journalistes européens (section belge), rue Braffort 53, 1040 Bruxelles.

Villes européennes: parents pauvres de l'Union?



© Th. Dauwe

La politique urbaine dans l'Union européenne: tel était le thème du lunch-débat organisé le 20 juin dernier au Bureau en Belgique de la Commission européenne par la Maison de l'Europe de Bruxelles, et dont l'invité était M. Fran-

F. X. de Donnée



© Th. Dauwe

çois-Xavier de Donnée, bourgmestre de Bruxelles. Le Traité de Rome ne mentionne pas explicitement une politique en faveur des villes. Actuellement, seul le programme Urban s'adresse directement aux villes de plus de 100.000 habitants. Toutefois, la dotation d'Urban et ses larges conditions d'éligibilité ne lui permettent pas d'avoir d'effet concret. Or nos cités font face à d'importants problèmes: pollution, sécurité, taux de chômage élevé, délabrement social, mauvaises conditions de logement, pression démographique et autres. Devant ces problèmes, une politique européenne des villes devrait voir le jour, estime M. de Donnée. □



Robert Schuman

Il faut préparer les esprits à accepter les solutions européennes en combattant partout non seulement les prétentions à l'hégémonie et la croyance à la supériorité, mais les étroitesse du nationalisme politique, du protectionnisme autarcique et de l'isolationnisme culturel.

Robert Schuman

EURINFO est édité

par le Bureau en Belgique

de la Commission
européenne

73 rue Archimède

1040 Bruxelles

Tél. (02) 295 38 44

ILS ONT DIT OU ÉCRIT

"Cette Europe n'a de sens que si elle, à son tour, après avoir fait la paix en son sein, peut aussi transmettre ses valeurs de solidarité, de respect des droits de l'homme aux autres régions du monde. Une Europe, repliée sur elle-même, égoïste et matérialiste, n'a pas de sens et ne peut inspirer les jeunes".

Le roi Albert II
à l'occasion de la
Fête nationale belge

"Le symbole de l'Europe n'est pas seulement Maastricht, mais aussi Sarajevo".

Tadeusz MAZOWIECKI,
ancien Premier ministre polonais,
dans "Le Soir" du 13 mai 1995

"Nous pensons que nous retirons de plus grands avantages de l'Europe pour notre population si nous faisons partie de l'équipe, plutôt que de rester en marge"..... pourtant les travaillistes ne veulent pas une Europe fédérale, mais une "association d'Etats membres libres qui partagent des intérêts communs, sans abandonner leur souveraineté".

Robin Cook,
porte-parole du
Parti travailliste britannique dans
"Agence Europe" du 3 août 1995

"On trouve évidemment encore des partisans de la vieille idée d'une Europe fortement centralisée. Mais j'ai l'intime conviction que les choses n'évolueront pas dans cette direction et qu'en fin de compte, les conceptions britanniques l'emporteront."

Douglas Hurd,
ministre britannique des Affaires
étrangères, "NRC Handelsblad"
du 22 juin 1995

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent
que leurs auteurs et n'expriment
pas nécessairement la
position de la Commission.

La reproduction des articles
est autorisée, sauf à des fins
commerciales, moyennant
mention de la source et envoi
au Bureau en Belgique de la
publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1995
CC-AH-95-007-FR-C

Lay-out et mise en page:
Kaligram